

Le 13 mai 1972 à Moutier : l'assemblée générale de l'ADIJ entendra le conseiller fédéral Graber après avoir pris position sur le projet de création d'une administration permanente : procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1971, à Courtelary

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1972

SOMMAIRE

L'assemblée générale de l'ADIJ entendra M. le conseiller fédéral P. Graber — Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1971, à Courtelary — Rapport d'activité 1971 — Comptes 1971

Le 13 mai 1972 à Moutier

L'assemblée générale de l'ADIJ entendra le conseiller fédéral Graber

**après avoir pris position sur le projet de création
d'une administration permanente**

L'assemblée générale de l'ADIJ, qui aura lieu le 13 mai 1972 à Moutier, constituera, dans les annales de notre association, une date extrêmement importante, pour deux raisons principales : d'une part l'ADIJ aura pour la première fois l'honneur d'accueillir un conseiller fédéral, M. Pierre Graber, chef du Département politique fédéral, qui parlera d'un sujet très actuel : les relations de la Suisse avec les communautés européennes ; d'autre part, cette assemblée prendra des décisions capitales pour l'avenir de l'ADIJ en se prononçant sur le projet de création d'une administration permanente de notre association et en adoptant de nouveaux statuts.

Programme de l'assemblée générale

Cette assemblée générale débutera à 9 h., au Foyer, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture par le président.*
- 2. Procès-verbal de l'assemblée générale 1971.*
- 3. Rapport d'activité.*
- 4. Comptes 1971.*
- 5. Création d'une administration permanente ; révision des statuts et augmentation des cotisations.*
- 6. Elections complémentaires au comité.*
- 7. Nomination de membres d'honneur.*
- 8. Nomination d'un vérificateur des comptes.*
- 9. Programme d'activité.*
- 10. Divers et imprévu.*

Après deux heures environ de délibérations, la séance administrative sera suivie dès 11 h. de la conférence publique de M. le conseiller

fédéral Pierre Graber. Ou la personnalité de l'hôte d'honneur de l'ADIJ, quelques centaines de places seront à disposition du public qui désirerait assister à cette conférence traitant notamment du futur accord entre la Suisse et le Marché commun.

La suite du programme de cette journée prévoit à 12 h. une réception offerte par la Municipalité de Moutier et, dès 12 h. 45, le déjeuner à l'Hôtel Suisse.

Le comité au travail

Réuni le 14 avril 1972 à Moutier, sous la présidence de M. René Steiner, le comité de l'ADIJ a adopté l'ordre du jour et le programme de cette importante assemblée générale. Il a aussi approuvé le dernier des documents élaborés en vue de la création d'une administration permanente ; il s'agit du cahier des charges du secrétaire. Le rapport d'activité 1971, les comptes 1971, le budget 1972 et le programme d'activité 1972 ont été également adoptés.

Une association des communes jurassiennes ?

Une question importante a également retenu l'attention du comité. Il s'agit de la situation créée par la démission de la plupart des communes jurassiennes de l'Association des communes du canton de Berne et du vœu exprimé çà et là de voir se créer une association des communes jurassiennes. L'ADIJ, dont font partie la plupart des communes du Jura et qui compte une commission des affaires communales, ne peut se désintéresser de ce problème.

Notre association pourrait-elle reprendre les tâches assumées jusqu'ici par l'Association cantonale des communes ? Convierait-il de créer un Office jurassien des communes dont les tâches administratives pourraient être assumées par le secrétariat permanent de l'ADIJ ? Le comité a entendu à ce sujet deux rapports provisoires, l'un du président, l'autre du secrétaire, le bureau n'ayant toutefois pas encore eu le temps d'étudier le problème à fond et d'arrêter des propositions fermes. On peut d'ores et déjà relever que l'association cantonale n'est pas opposée à ce que les communes jurassiennes s'unissent selon la formule qui leur conviendra ; elle est au contraire disposée à collaborer avec l'ADIJ et avec tous ceux qui se préoccupent de trouver une solution satisfaisante à ce problème. Finalement, le bureau, au terme de ce premier échange de vues, a été chargé d'étudier le problème et de faire des propositions au comité.

Centre culturel jurassien

L'ordre du jour, très chargé, de la séance du comité du 14 avril prévoyait encore un débat sur le rapport intermédiaire de la commission d'étude et des groupes de travail du Centre culturel jurassien. M. Jean-Claude Crevoisier, ingénieur à Moutier, membre de la commission d'étude, a répondu à tous ceux qui ont participé à la discussion. Diverses remarques et suggestions seront transmises à la commission d'étude, qui doit maintenant élaborer son rapport définitif à l'intention des autorités cantonales.

Ajoutons encore que le comité de l'ADIJ, lors de cette séance, a attribué une subvention de 1000 fr. au comité d'organisation du Concours hippique national de Tramelan.

ADIJ

I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1971, à Courtelary

Présidence : M. René Steiner, président, Delémont.

Procès-verbal : M. Hubert Boillat, Reconvilier.

Présents : 136 membres et invités.

1. Ouverture

Il est 10 h. 15 lorsque M. Steiner, président central de l'ADIJ, salue les membres et les invités réunis à Courtelary et déclare l'assemblée ouverte en ces termes :

En m'excusant d'interrompre vos échanges de propos, certainement agréables, j'ouvre l'assemblée de ce jour. Elle est la 41^e que tient notre association. Dans la chaîne de nos réunions annuelles, il ne manque qu'un seul anneau : celui de 1939, année tragique entre toutes.

Courtelary, le seul chef-lieu de district où nous n'ayons jamais siégé, nous reçoit aujourd'hui. Pourquoi avons-nous choisi Courtelary ? Il fallait tout d'abord réparer une injustice et puis, nous avons une raison majeure d'honorer notre premier vice-président au lieu même où il exerce ses fonctions de magistrat.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à tous une très cordiale bienvenue. C'est une fête pour nous que de vous recevoir. Le comité est heureux de constater que vous êtes nombreux à avoir répondu à notre appel. Il interprète ce fait comme une preuve de l'intérêt et de la confiance que vous témoignez à l'ADIJ.

Et M. Steiner de saluer ensuite, au nom de l'ADIJ, nos invités, en particulier : M. Maurice Péquignot, conseiller aux États, M^e André Cattin, président du Grand Conseil, M. Henri Huber, conseiller d'Etat, M. Henri Béguelin, juge à la Cour suprême, M. Oscar Trœhler, procureur du Jura, M. Baumann, urbaniste en chef de l'arrondissement Jura-Seeland, qui remplace M. Albisetti, urbaniste cantonal, M. Jean Eckert, ingénieur en chef du V^e arrondissement, MM. les députés Stähli et Voisin, M. Charles Sigrist, représentant de la Chambre de commerce française en Suisse, un vieil ami de l'ADIJ, MM. les préfets Hirschi, Houlmann et Sunier, la délégation du Conseil communal de Courtelary : MM. Paul Erismann, maire, Raoul Reber, conseiller, Jean Pécaut, secrétaire, la délégation du Conseil de bourgeoisie : M. Pierre Langel, président, M. Herbert Langel, secrétaire, la délégation de la Société de développement de Courtelary : M. Claude Voumard, président, M. Marcel Monnier, secrétaire, les deux chevilles ouvrières de la préparation de notre assemblée, M. le professeur François Schaller, notre conférencier, M. Brocard, directeur du I^{er} arrondissement des CFF, M. Louis Perrin, représentant de la Compagnie du chemin de fer Moutier-Soleure, M. A. Carron, représentant le BLS, plus particulièrement M. le D^r Spörri, secrétaire général du BLS, les délégués de la Société d'économie et

d'utilité publique du canton de Berne, M. Hänni, secrétaire de l'Association cantonale pour la protection de la nature, M. Peter Arbenz, président du Heimatschutz bernois, M. Henri Gorgé, président de Pro Jura, M. Edmond Guéniat, président de la Société jurassienne d'Emulation, M. René Boillat, remplaçant M. Louis Froidevaux, président de la section jurassienne du TCS, M. Paul Schoch, président de la Chambre de commerce Bienne-Jura, M. René Vuilleumier, secrétaire de ladite Chambre et nos membres d'honneur : MM. A. Oettinger, le D^r A. Comment, ancien juge fédéral, G. Mœckli, le D^r Ch. Krähenbühl, le D^r E. Baumgartner, E. Lœffel, H. Bühler, Ch. Zimmermann.

M. Steiner poursuit en ces termes :

Je salue aussi tous les membres de l'ADIJ ici présents. Il y en a parmi eux qui sont venus de loin. Leur participation à nos délibérations est un réconfort pour tous ceux qui sont aux responsabilités et qui s'efforcent de faire de l'ADIJ le lieu de rencontre des Jurassiens qui n'ont d'autre ambition que celle de développer notre économie et d'améliorer les conditions de vie de nos populations.

Devant les nombreuses excuses qui lui sont parvenues, M. Steiner sollicite l'autorisation de ne pas en donner lecture. Pourtant certaines le mériteraient.

Il continue alors son allocution d'ouverture en soumettant à l'assemblée quelques réflexions :

Depuis plus de cinquante ans le monde est agité comme il ne l'a jamais été. Il n'a pas encore retrouvé son équilibre. Les grandes guerres n'ont rien résolu. Les passions restent déchaînées. Les idéologies, avec leur relent d'impérialisme, poussent les peuples à s'entre-déchirer. Le racisme continue de diviser les peuples. Les conflits de religions et de langues continuent d'exercer leurs ravages. Et pourtant nous sommes tous frères. Les peuples n'aspirent qu'à la paix et au bonheur. Il serait plus aisé de résoudre les problèmes essentiels du monde d'aujourd'hui, comme celui de la misère et de la faim, si les prophètes n'empoisonnaient pas les masses avec leurs théories, dont aucune ne peut prétendre être l'expression de la vérité.

En Suisse nous connaissons une ère d'abondance exceptionnelle. La prospérité ne présente cependant pas que des avantages. Ses effets sont souvent bien décevants. Jamais il n'y a eu chez nous autant de revendications et de contestataires. Pourtant nul ne sait quelle forme devrait prendre la société de demain pour que l'homme puisse y vivre heureux.

Pour de vieux démocrates comme nous, cela ne peut en tout cas pas être la dictature et cependant, du train où vont les choses, il semble que déjà elle apparaisse au bout du chemin. Il y a dictature dès le moment où une minorité impose sa volonté à la majorité. La Suisse est-elle encore gouvernementale ? Ce n'est pas moi qui pose la question.

Dans notre Jura, qui vit un peu en dehors du pays, entre les frontières et les montagnes qui l'enserrent, les affaires vont bien. Nous pouvons dire que si l'on se plaint, ce n'est pas du manque de débouchés à nos produits, mais du manque de main-d'œuvre, dans l'industrie et l'artisanat, dans l'hôtellerie et la restauration, dans l'administration aussi. A tous les niveaux, dans toutes les branches de l'écono-



A l'avant-garde de la mesure électronique du temps, Longines est évidemment à l'avant-garde de la montre-bracelet classique.

Réf. 7826 Ultra-Chron, or, Fr. 795.—
Réf. 7827 Ultra-Chron, acier, Fr. 395.—

Aucune montre-bracelet vendue dans le commerce ne peut prétendre être plus précise au porter qu'une Longines Ultra-Chron.

LONGINES
La nouvelle mesure du temps.

**Pour tous vos travaux soignés,
utilisez le panneau aggloméré plaqué suisse**

Limba Peuplier
Okoumé Macoré
Abachi Sipo-Sapeli
Hêtre



**LA MARQUE QUI
DONNE CONFIANCE**

Renseignements chez
votre fournisseur ou
auprès du fabricant

**FABRIQUE DE
PANNEAUX FORTS ET
BOIS CROISÉS S. A.
2710 TAVANNES
Tél. (032) 91 31 41**

1571

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone 032 42 44 22
24, rue Gottstatt



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1583

mie, on cherche des gens compétents et du personnel qualifié. La désertion des campagnes se poursuit et le réservoir de main-d'œuvre qu'étaient nos villages se tarit lentement mais sûrement. C'est en Italie et en Espagne, pour ne citer que les pays en tête de liste, que nous cherchons les cerveaux et les bras, surtout les bras, dont nous avons besoin pour faire marcher nos affaires. L'image de nos cités en est toute transformée. La rationalisation du travail à la ferme, à l'usine, dans le commerce, est devenue une nécessité absolue pour survivre. Elle se poursuit d'ailleurs au prix de grands investissements. Les prix et les salaires se courent après et on ne sait plus lesquels entraînent les autres. Notre époque profite davantage aux débiteurs qu'aux créanciers. L'inflation fait fondre les dettes comme neige au soleil et elle mange le capital et ses intérêts à la même cadence.

Et l'ADIJ ? Il faut bien que j'en dise un mot aussi. Elle n'est ni la source de tout bien ni un frein à tous les maux. Ses ambitions ne visent pas si haut. Elle fait modestement son travail, celui que lui dictent ses statuts. Elle le fait avec constance, une constance que je tiens à souligner.

Après ces quelques réflexions, Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 41^e assemblée générale de l'ADIJ.

L'ordre du jour est alors admis et l'assemblée désigne MM. Devaux, Graf et Reber comme scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mai 1970, à Porrentruy

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de l'assemblée générale de 1970, dont le texte a paru dans le bulletin N° 4 d'avril 1971.

La discussion n'étant pas utilisée, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport d'activité 1970

Ce rapport, présenté à l'assemblée par le comité, a été publié dans le bulletin d'avril 1971 (pages 95 à 124).

Ses différents chapitres sont traités successivement par le président qui fournit quelques explications complémentaires sur l'activité du comité et des commissions.

M. Steiner conclut en remerciant tous ses collaborateurs. Soumis à l'approbation de l'assemblée, le rapport d'activité 1970 est accepté.

4. Comptes 1970

M. Domont présente les comptes 1970 en relevant que si ceux-ci bouclent par un excédent de recettes, cela est dû surtout au fait que moins de subventions ont été allouées l'année dernière et que la contribution de l'Etat a été augmentée.

M. Wüst, président de la Commission de vérification, donne connaissance du rapport de vérification, recommandant à l'assemblée d'approuver les comptes. L'assemblée prend cette décision à l'unanimité et donne décharge au comité et au caissier avec ses remerciements.

5. Budget 1971

Le budget est également présenté par M. Domont. Il est déficitaire et prévoit un excédent de dépenses de 13 950 fr. Il est notamment prévu davantage de subventions allouées par l'ADIJ.

Le budget est alors approuvé par l'assemblée. Quant aux cotisations, elles feront l'objet d'une décision cet automne lors d'une assemblée extraordinaire.

Allocution de M^c André Cattin, président du Grand Conseil

Après cette première partie de la séance administrative, M^c André Cattin, président du Grand Conseil, présente une remarquable allocution pour apporter le salut des autorités cantonales.

6. Election du comité et du président

Passant aux élections statutaires, l'assemblée enregistre les démissions des membres suivants du comité : MM. P. Andrey, La Neuveville, M. Beuret, Le Bémont, F. Montavon, Belprahon, R. Rem, Laufon et Ch. Zimmermann, Saignelégier. Sont désignés pour leur succéder : Mme Marianne Trœhler, La Neuveville, Georges Morand, Belprahon, Alphonse Studer, Laufon, Paul Simon, Saignelégier.

M. Sunier propose alors à l'assemblée de réélire M. Steiner à la présidence pour une nouvelle période, ce qui est fait par acclamations.

7. Nomination de membres d'honneur

MM. Henri Huber, conseiller d'Etat et membre du comité depuis 1946, Willy Sunier, vice-président démissionnaire et membre du comité également depuis 1946, de même que M. Paul Andrey, sont nommés par acclamations membres d'honneur de l'association. Un diplôme leur est remis.

8. Nomination d'un vérificateur des comptes

La commune de Laufon arrivée au terme de son mandat de deux ans sera remplacée par la commune de Courtelary.

La Commission de vérification est donc constituée comme suit :

M. Waldémar Wüst, président ;
Commune de Porrentruy (ancienne) ;
Commune de Courtelary (nouvelle).

9. Programme d'activité

M. Steiner présente au nom du comité le programme d'activité 1971-1972 ; celui-ci comporte en plus des divers points de l'année dernière, points toujours actuels, la poursuite de la publication du fichier des richesses naturelles du Jura et l'étude de la création d'un poste de secrétaire à plein temps.

10. Divers et imprévu

M. G. Morand attire l'attention de l'assemblée sur l'intérêt du postulat que développera prochainement au Grand Conseil M. M. Haegeli,

député, et demande que l'ADIJ prenne officiellement position en sa faveur, ce qui est fait par le vote de la résolution suivante :

« L'Association pour la défense des intérêts du Jura, réunie en assemblée générale le 8 mai 1971 à Courtelary, soutient sans réserve tous les efforts déployés en vue de l'amélioration de l'équipement de la ligne de chemin de fer Bâle-Bienne, et en particulier le postulat du député Haegeli déposé au Grand Conseil demandant la mise à double voie de la ligne Moutier-Longeau. »

M. M. Chappuis intervient en faveur de la mise sous protection des Franches-Montagnes et demande à l'ADIJ de prendre position. Il est décidé de transmettre les propositions de M. Chappuis au comité pour étude.

Après avoir félicité et remercié les autorités de Courtelary qui ont organisé cette assemblée, M. R. Steiner annonce encore officiellement la démission du comité directeur de M. W. Sunier, 1^{er} vice-président, qui restera toutefois membre du comité central. Après lui avoir rendu hommage, le président lui remet un tableau représentant la maison familiale des Sunier à Nods. M. Sunier, très touché par cette marque de reconnaissance, remercie l'ADIJ.

La parole n'étant plus demandée, la partie officielle est levée à 11 h. 45. Elle est suivie d'une conférence du professeur François Schaller qui traite de « L'heure des choix ». Le conférencier obtient un franc succès.

Pour l'ADIJ :

le président :
R. STEINER

le secrétaire :
H. BOILLAT

II. Rapport d'activité 1971

1. Introduction : L'économie suisse en 1971 ¹

L'année 1971 restera celle de la réévaluation du franc suisse et celle des problèmes monétaires, mais aussi, dès le mois de novembre, l'année d'un certain ralentissement de la croissance économique. Dans ce contexte, la poussée inflationniste record a atteint 6,6 %.

Dans ce ralentissement, il faut voir plus un avertissement qu'une crise réelle. Un avertissement aux nations afin qu'elles saisissent bien que l'expansion n'est pas une chose permanente et qu'elle ne peut se poursuivre alors que règne le désordre dans le système monétaire et que l'inflation continue à gagner du terrain. Or, le grand drame de l'inflation, c'est que tout le monde n'est pas convaincu du réel danger qu'elle représente. Pour beaucoup, « l'inflation, c'est les autres ». D'autre part, de l'avis même des experts de l'OCDE, la lutte contre ce fléau est incompatible avec nos formes démocratiques de gouvernement. Aussi nos autorités proposent-elles aux citoyens une modification de la Constitution fédérale qui leur donnera les moyens d'agir contre le renchérissement. Il s'agit de l'article 31 quinquies actuellement en consultation.

Examinons, dans ce contexte, ce que fut notre économie en 1971.

¹ Ce texte a été rédigé par M. Roger Schindelholz, recteur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont, dont les principales sources ont été les suivantes : *L'économie suisse 1971* (Union de Banques Suisses) ; *Bulletin du Crédit Suisse*, décembre 1971 ; *La Vie économique* ; *La Suisse horlogère*.

Evolution conjoncturelle

Plusieurs constatations assez pessimistes ressortent des statistiques dont nous disposons : réduction de l'afflux des commandes, ralentissement de la propension à investir, réduction de la progression des échanges commerciaux et de la production industrielle, baisse de la construction des logements dans les villes et renchérissement accéléré.

Cependant, malgré le léger tassement conjoncturel, **le marché du travail** est resté très serré. Si les chômeurs sont pratiquement inexistants en Suisse, les offices du travail estiment que les places vacantes par chômeur se montent à 48 ! La population active est estimée à plus de 3 millions de personnes. La part des Suisses est de 71,6 % et celle des étrangers de 28,4 %.

Sur le plan du **commerce extérieur**, on constate pour 1971 une progression moins rapide qu'en 1970. Les exportations n'ont augmenté que de l'ordre de 7 % par rapport à l'année précédente, alors que cette progression était de 12,4 % en 1970. Les importations ont progressé de 7,6 % contre 25,3 % l'année précédente. Ainsi, le déficit de notre balance commerciale s'est encore alourdi. Si nous analysons nos ventes à nos principaux clients, nous constatons que c'est le groupe de la CEE qui reste notre principal acheteur (37,8 % de nos exportations). L'Allemagne occidentale à elle seule représente les 15,2 % de nos exportations. Nous fournissons à l'AELE les 22,1 % de nos ventes et dans cette part, le tiers va à destination de la Grande-Bretagne. Les ventes à l'AELE ont cependant augmenté dans une proportion plus grande.

On peut résumer notre commerce extérieur par ces quelques chiffres de base, en millions de francs :

	1970	1971
Importations	27 873,5	29 641,6
Exportations	22 140,3	23 616,9
Déficit de la balance commerciale	<u>5 733,2</u>	<u>6 024,7</u>

Sur le plan des **finances publiques**, on sait que par suite de l'accroissement des recettes fiscales (Icha, impôt anticipé et impôt sur le tabac) le compte financier de la Confédération s'est soldé par un excédent de recettes de 210 millions de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 23 millions de francs.

Le marché de l'argent et des capitaux s'est amélioré au fil des mois pour connaître une certaine aisance. Le bilan des banques suisses a également augmenté dans des proportions importantes puisqu'il a progressé de plus de 18 milliards de francs.

De quelques branches de notre économie

Pour compléter le tableau général de notre économie en 1971, nous résumerons la situation qui fut celle de quelques-unes des nombreuses branches de notre économie nationale : les assurances, le commerce, l'industrie des machines, l'horlogerie, l'industrie chimique et l'agriculture. Pour chacun de ces domaines, nous nous limiterons à certains aspects essentiels.

Pour les **assurances**, les recettes provenant des primes ont atteint un nouveau record en 1971. Les poussées inflationnistes ont eu cependant une grande influence sur les assurances sociales et les compagnies préparent une politique de parade. Le secteur de l'assurance vie a été très actif ; enfin, le réajustement des primes de l'assurance maladie a provoqué un ralentissement de la conclusion d'assurances individuelles, compensé toutefois par un accroissement des assurances collectives.

Le **commerce de détail** a continué sa progression, bien que ce mouvement ait été faible dans le commerce des denrées alimentaires et des textiles, toujours par suite de l'inflation. Les secteurs les plus dynamiques ont été ceux des véhicules à moteur, des articles de loisirs et de l'équipement du logement. L'augmentation des coûts et par conséquent la réduction des marges bénéficiaires ainsi qu'une concurrence toujours plus vive ont provoqué une diminution de l'ordre de 900 points de vente. Actuellement, les magasins traditionnels représentent 25 % du commerce de détail, les magasins à libre-service total ou partiel 70 % et les supermarchés et discounts 5 %.

L'**industrie des machines**, dont on relevait le ralentissement déjà en 1970, a connu, pour certains de ses secteurs, des reculs assez sérieux ; si dans l'ensemble les résultats peuvent être qualifiés de satisfaisants, les carnets de commandes ont diminué de volume et les perspectives pour 1972 sont énoncées avec une certaine réserve. Malgré cette vague de pessimisme, les exportations de machines, appareils, instruments et véhicules ont connu en 1971 des chiffres records et une progression de 11 % sur les exportations de 1970. Cette industrie est très importante pour notre économie puisque les quelque 8 milliards de francs que représentent nos exportations de machines constituent plus du tiers de l'ensemble de nos ventes à l'étranger. Dans ces exportations, l'Europe représente plus des 70 % ; l'AELE à elle seule nous commande les 22 % de nos exportations de machines alors que la part de la CEE dépasse les 40 %.

Quant à l'**horlogerie**, nous nous limiterons à quelques chiffres caractéristiques, le bulletin de l'ADIJ de janvier 1972 ayant consacré une fort intéressante étude aux « problèmes actuels de l'horlogerie suisse ». Si la part globale de l'horlogerie dans les exportations suisses a une fois de plus diminué pour n'être plus que de 11,2 % (11,9 % en 1970), les exportations ont cependant augmenté de 8 %. Les 20 % de nos exportations vont dans les pays du Marché commun où l'Allemagne occidentale reste notre premier client ; les 12 % vont à nos partenaires de l'AELE. Dans le Jura comme ailleurs, on a assisté à certains regroupements d'entreprises, dépassant parfois les frontières cantonales, soit sous forme de fusions, soit sous forme de création de sociétés holding majoritaires, ainsi qu'à des regroupements plus souples sous forme de collaboration entre entreprises.

On sait que l'**industrie chimique** exporte les 90 % de sa production ; cette vocation d'exportation a été la cause, par suite de la réévaluation du franc suisse en particulier, d'une légère diminution du taux de croissance de cette industrie, qui reste cependant l'une des plus dynamiques de notre économie.

Enfin, les différents rapports parus sur l'**économie agricole** pour 1971 ne peuvent que relever l'excellente saison connue par cette activité ; ces

résultats se résument ainsi : augmentation de la récolte du foin, qualité et quantité satisfaisantes pour les céréales panifiables, augmentation des surfaces ensemencées en céréales fourragères, fort rendement de la pomme de terre à l'hectare, récolte inégale de fruits, diminution du troupeau bovin, etc.

On relève donc en règle générale un affaiblissement des poussées expansionnistes, affaiblissement que l'on constate dans la réduction des investissements industriels et de la demande intérieure. On peut donc dire que nous vivons une période d'accalmie, caractérisée cependant par une persistance de l'inflation.

Si 1971 fut caractérisée par la réévaluation du franc suisse et la crise monétaire, on peut dire que 1972 sera l'année européenne pour l'économie suisse, puisque cette année-ci se prendront les grandes décisions en matière de coopération avec la CEE essentiellement pour les produits industriels.

2. Organes de l'association

2.1. Membres d'honneur

Georges Mœckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
Henri Mouttet, D^r en droit, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, ancien secrétaire du Syndicat d'initiative, Bâle.
Albert Comment, D^r en droit, ancien juge fédéral, Lausanne.
Virgile Moine, D^r phil., ancien conseiller d'Etat, Berne.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
René Steiner, président central de l'ADIJ, Delémont.
René Baumgartner, D^r ès sciences, ancien professeur, Delémont.
Charles Krähenbühl, D^r en médecine, Saint-Imier.
Charles Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
Ernest Lœffel, ingénieur agronome, La Neuveville.
Hans Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
Henri Huber, conseiller d'Etat, Berne.
Willy Sunier, préfet, Courtelary.
Paul Andrey, maire, La Neuveville.

2.2. Comité

- * R. Steiner, ancien directeur du Collège, Delémont, président.
- * H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire et maire, Reconvilier, vice-président.
- * R. Domont, maire, Courtedoux, caissier jusqu'au 24 février 1972.
- * H. Boillat, maître secondaire, Reconvilier, secrétaire.
Ed. Ammann, conseiller municipal, Delémont.
R. Berdat, conseiller municipal, Moutier.
H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
E. Delaplace, Saint-Imier.
A. Gobat, maire, Tavannes.
J.-R. Graf, conseiller municipal et député, Bienne.
M. Haegeli, député, Tramelan.
H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
S. Kohler, conseiller d'Etat, Courgenay.

G. Mœckli, ancien conseiller d'Etat, Delémont.
 V. Moine, ancien conseiller d'Etat, Liebefeld.
 G. Morand, député, Belprahon.
 G. Renggli, fondé de pouvoir, Delémont.
 F. Savoye, directeur, Saint-Imier.
 P. Simon, conseiller municipal, Saignelégier.
 E. Stettler, directeur, Granges.
 A. Studer, employé de chancellerie, Laufon.
 H.-U. Sulser, archiviste, Bâle.
 W. Sunier, préfet, Courtelary.
 Mme M. Trœhler, conseillère municipale, La Neuveville.
 R. Voisin, conseiller municipal et député, Porrentruy.
 J. Schaller, professeur, Delémont.
 O. Schmid, avocat, La Neuveville.

* *Comité directeur.*

2.3. Commissions (état à fin décembre 1971)

Affaires communales (depuis 1934).

Président : M. H.-L. Favre, Reconvilier (60).

Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier (48).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), M. Favière, Porrentruy (67), M. Friedli, Sonvilier (68), W. Jeanneret, Tramelan (68), M. Kaelin, Saint-Imier (70), R. Monnat, Berne (68), F. Monnin, Courrendlin (59), G. Morand, Belprahon (67), J. Mottat, Orvin (68), R. Steiner, Delémont (48), W. Sunier, Courtelary (48), A. Tschumi, La Neuveville (68), G. Walther, Bienne (71).

Agricole (depuis 1944).

Président : M. H. Cuttat, Courtemelon (65).

Secrétaire : M. R. Frund, Courgenay (71).

MM. M. Beuret, Le Bémont (57), J. Biétry, Les Enfers (65), H. Boillat, Reconvilier (69), J. Cerf, Delémont (47), J. Chételat, Courtételle (44), R. Domont, Courtedoux (67), P. Donis, Delémont (68), R. Eschmann, Delémont (68), H.-L. Favre, Reconvilier (60), P. Fleury, Porrentruy (44), J. Gerber, Montfaucon (70), W. Gobat, Bellelay (68), E. Grossenbacher, Chavannes (55), A. Guélat, Delémont (58), W. Houriet, Belprahon (68), M. Nicolet, Tramelan (50), W. Renfer, Corgémont (50), R. Steiner, Delémont (44), J. Studer, Charmoille (50), C. Voisin, Corgémont (68), A. Vorpe, Sonceboz (58).

Formation professionnelle (depuis 1956).

Président : M. R. Jardin, Delémont (56).

Secrétaire : vacant.

MM. P. Billieux, Porrentruy (56), H. Boillat, Reconvilier (69), H. Bourquin, Berne (63), D. Cetlin, Tavannes (64), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), W. Jeanneret, Tramelan (58), J. Mamie, Moutier (66), R. Oswald, Delémont (70), L.-P. Poirier, Porrentruy (67), R. Schindelholz, Delémont (66), R. Steiner, Delémont (56).

Des forêts et du bois (depuis 1969).

Président : M. A. Salomoni, Moutier (69).

Secrétaire : M. G. Letté, Delémont (69).

MM. J. Biétry, jun., Les Enfers (70), H. Boillat, Reconvilier (69), R. Bourquin, Courtelary (71), M. Broquet, Courfaiivre (70), A. Corbat, Vendlincourt (71), R. Domont, Courtedoux (69), J.-P. Farron, Delémont (70), H.-L. Favre, Reconvilier (69), Ch. Fleury, Courroux (70), Ch. Frund, Porrentruy (69), Ph. Gigandet, Tavannes (70), M.-A. Houmard, Malleray (70), H. Knus, Delémont (70), J. Mottat, Orvin (69), D. Roches, Roches (70), A. Röthlisberger, Glovelier (70), R. Staehli, Laufon (70), R. Steiner, Delémont (69), A. Studer, Tavannes (70), Ch. Wisard, Crémines (70).

Protection de la nature (depuis 1937).

Président : M. J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (66).

Secrétaires : M. F. Guenat, Porrentruy (66), Mme L. Bouvier, Porrentruy (71).

MM. F. Benoît, Romont (71), H. Boillat, Reconvilier (69), A. Brogli, Saint-Ursanne (70), W. Bucher, Delémont (71), R. Domont, Courtedoux (67), P. Donis, Delémont (68), P. Erard, Nods (70), H.-L. Favre, Reconvilier (59), J.-P. Friedli, Delémont (70), L. Froidevaux, Les Emibois (68), F. Gauchat, Courtelary (71), L. Grosjean, Saignelégier (51), G. Hauri, Tramelan (50), W. Schild, Bellmund (68), R. Steiner, Delémont (37), M. Thomi, Moutier (71), H. Treu, Bienne (56).

Sauvegarde du patrimoine jurassien (depuis 1939).

Président : M. J. Christe, Courrendlin (65).

Secrétaire : M. E. Chavanne, Moutier (67).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), P. Borel, Bienne (60), W. Bourquin, Bienne (51), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. Faivre, Porrentruy (67), A. Gerster, Laufon (45), C. Kleiber, Moutier (45), M. Lapaire, Porrentruy (59), M. Leschot, Porrentruy (45), R. Lévy, Delémont (66), M. Schindelholz, Delémont (60), R. Steiner, Delémont (60), W. Zeuglin, Montfaucon (60).

Sociale (depuis 1944).

Président : M. G. Rais, Delémont (70).

Secrétaire : Mlle P. Vuilleumier, Tavannes (69).

MM. P.-A. Berger, Delémont (71), H. Boillat, Reconvilier (69), R. Domont, Courtedoux (67), P. Etique, Bressaucourt (70), H.-L. Favre, Reconvilier (60), J.-J. Fehr, Bellelay (70), Mlle E. Fischbacher, Moutier (69), M. Gallina, Moutier (55), M. Girardin, Moutier (70), Dr J.-R. Helg, Delémont (71), Mme W. Jeanneret, Tramelan (69), Mlle M. Koller, Delémont (69), J.-D. Liengme, Bienne (62), M. Pétermann, Bassecourt (58), D. Petitjean, Courtelary (71), F. Savoye, Saint-Imier (50), W. Schaffter, Moutier (66), R. Steiner, Delémont (44).

LOSINGER

Maison spécialisée pour :

Construction de routes modernes

Revêtements bitumineux
et goudronnages

TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes

Pavages

Canalisations

Génie civil

LOSINGER S.A.

Entreprise de travaux publics 2800 DELÉMONT Tél. (066) 22 12 43

1585



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Membre de l'Association suisse des experts-comptables

Comptabilité

Fiscalité

Expertises

Téléphone (032) 93 15 61

MOUTIER

Rue Centrale 47

1587

Matériaux S.A. à Delémont

fabrique des

pavés en béton

épaisseur 6 et 8 cm.

destinés aux routes communales, vicinales et forestières
aux places de parcs, sentiers de jardins, etc.

1592



Entre amis
une bonne
Bière

1595

Trafic ferroviaire (depuis 1951).

Président : M. R. Steiner, Delémont (51).

Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. W. Burla, Laufon (70), M. Chappuis, Delémont (69), R. Domont, Courtedoux (67), V. Dubois, Bienne (69), H.-L. Favre, Reconvilier (60), G. Frepp, Moutier (69), H. Landry, La Heutte (51), F. Lœtscher, Saint-Imier (71), A. Merlat, Tavannes (51), G. Mœckli, Delémont (66), R. Piller, Granges (54), H. Piquerez, Porrentruy (50), P. Rebert, Bienne (70), O. Schmid, La Neuveville (51), P. Schoch, Delémont (60), H.-U. Sulser, Bâle (70), J. Steiner, Péry (70), E. Träsch, Bienne (66), Ch. Zimmermann, Saignelégier (51).

Trafic Nord-Sud (depuis 1962).

Président : M. R. Steiner, Delémont (62).

Secrétaire : M. H. Boillat, Reconvilier (69).

MM. R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (62), R. Fell, Bienne (62), M. Houlmann, La Neuveville (62), F. Kasser, Berne (62), G. Mœckli, Delémont (62), A. Oettinger, Bâle (62), J. Schnetz, Delémont (67), E. Stettler, Granges (62).

Aménagement du territoire (depuis 1967).

Président : M. M. Faivre, Porrentruy (67).

Secrétaire : M. Ch. Frund, Porrentruy (67).

MM. H. Boillat, Reconvilier (69), J.-Cl. Bouvier, Porrentruy (67), J. Christe, Courrendlin (67), H. Cuttat, Courtemelon (67), A. Denis, Porrentruy (68), R. Domont, Courtedoux (67), H.-L. Favre, Reconvilier (67), R. Steiner, Delémont (67), R. Baumann, Bienne (69).

Tourisme pédestre (depuis 1938).

Président : M. O. Stalder, La Neuveville.

Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville.

Représentants de l'ADIJ : M. H.-L. Favre, Reconvilier (60), M. R. Domont, Courtedoux (67).

Routière (depuis 1951).

Président : M. Ch.-A. Tièche, Reconvilier (ACS).

Secrétaire : M. E. Siegenthaler, Delémont (TCS).

Représentants de l'ADIJ : M. R. Steiner, Delémont (60), M. R. Domont, Courtedoux (71), M. H.-L. Favre, Reconvilier (67).

2.4. Effectif des membres

Au 31 décembre 1971, l'effectif des membres se présentait ainsi (les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente) :

15	(12)	membres d'honneur ;
132	(130)	communes municipales et bourgeoises ;
79	(78)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;

153	(157)	entreprises industrielles et commerciales ;
615	(617)	membres individuels ;
702	(737)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1696	(1731)	au total.

3. Administration

3.1. Séances

Le comité a tenu quatre séances en 1971 et le comité directeur s'est réuni vingt-trois fois durant l'année.

3.2. Délégations

L'ADIJ a été représentée par des délégations d'une ou plusieurs personnes à 27 assemblées et séances de corporations de droit privé, 13 manifestations d'associations et de sociétés. Elle a eu 4 entretiens avec des autorités et des administrations et 1 entretien avec un propriétaire, sans tenir compte des entretiens auxquels ont participé des représentants des commissions.

3.3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Association bernoise du tourisme pédestre.
 Association cantonale bernoise pour la protection de la nature.
 Association pour le plan d'aménagement national.
 Association romande pour la protection des eaux (ARPEA).
 Bernische Erdöl AG.
 Chambre de commerce française en Suisse.
 Chambre de commerce suisse en France.
 Comité pour l'entretien du Château du Schlossberg.
 Comité suisse pour le port de Bourogne.
 Conférence cantonale des horaires.
 Fédération des sociétés du Pied-du-Jura.
 Fédération suisse du tourisme.
 Fonds de bourses jurassien et biennois.
 Ligue suisse pour la protection de la nature.
 Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national.
 Loterie cantonale « Seva ».
 Pro Doubs.
 Pro Flugplatz Bern.
 Société cantonale d'économie et d'utilité publique.
 Caisse maladie « La Jurassienne », Cortébert.
 Ecole jurassienne et conservatoire de musique, Delémont.
 Fondation du Vieux-Bellelay.
 Parc jurassien de la Combe-Grède.
 Société jurassienne de développement Pro Jura (avec représentation réciproque au comité).
 Société jurassienne d'Emulation.
 Société du Musée de La Neuveville.
 Université populaire jurassienne.

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles avec les sociétés ou organisations suivantes :

Association des communes bernoises.

Chambre de commerce de Bâle.

Chambre de commerce de Belfort.

Chambre de commerce Jura-Bienne.

Comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes et environs (ADOR).

Comité de restauration de la Collégiale de Saint-Ursanne.

Commission cantonale d'experts pour l'examen des problèmes du tourisme.

Commission cantonale pour le maintien et le développement d'entreprises industrielles et artisanales dans le canton de Berne.

Commission de l'étang de la Gruère.

Conférence économique du trafic romand.

Fédération jurassienne des bourgeoisies.

Foire suisse de Bâle.

Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Heimatschutz bernois.

Institut jurassien.

Société bernoise pour l'encouragement des améliorations foncières.

Société de géographie et d'ethnologie de Bâle.

Société pour la protection des rives du lac de Bienne.

Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz.

Syndicat d'initiative de Bâle.

Volzwirtschaftskammer des Emmentals.

3.4. Finances

L'exercice 1971 boucle avec **un excédent de recettes de 15 448 fr. 60.**

Les subventions versées à l'ADIJ par l'Etat en 1971 s'élèvent à 23 000 fr. alors qu'elles étaient de 18 000 fr. en 1970. L'ADIJ pour sa part a versé des subventions à des tiers pour un montant de 24 750 fr.

Le produit de la Seva est de 40 326 fr. 90.

Les comptes 1971 arrêtés au 15 février 1972 ont encore été bouclés par le caissier démissionnaire M. René Domont.

Le transfert de la Caisse en mains de l'Office comptable W. Wannier à Delémont est intervenu le 24 février 1972.

4. Activité du comité

Depuis plusieurs années, l'activité du comité n'a cessé de croître. Le nombre des séances en témoigne, l'abondance de la matière traitée également.

1971 fut une année importante, plus sans doute par les projets ébauchés et mis en chantier que par les solutions définitives apportées.

Toutefois, le comité a porté son attention sur un certain nombre d'affaires permanentes, comme l'amélioration de notre réseau routier, l'adaptation de l'horaire des chemins de fer à nos besoins actuels, la coordination des diverses activités sociales, économiques ou autres ; d'autres affaires ont trouvé une solution que nous souhaitons durable ;

nous pensons en particulier à celles qui concerne l'aménagement du territoire, la protection de la nature et des sites.

Quant aux affaires nouvelles qui prennent naissance au gré des besoins ou des conflits, affaires occasionnelles parfois, le plus souvent appelées à ne trouver une solution qu'après plusieurs années, elles furent largement débattues si bien que certaines devraient trouver prochainement également une solution.

Si 1970 fut l'année de la protection de la nature, 1971 fut, sur le plan jurassien, celle de la protection du patrimoine et des sites ; ce fut, sur le plan interne et administratif de l'ADIJ, celle des préparatifs qui devraient aboutir cette année à la création de notre secrétariat permanent de plus en plus justifié si l'ADIJ veut continuer de servir au mieux les intérêts du Jura dans ses divers secteurs.

Plusieurs de nos commissions ont eu également une grande activité. Leurs rapports annuels publiés dans le présent bulletin fournissent les renseignements nécessaires.

4.1. Trafic ferroviaire

La ligne Bâle-Delémont-Bienne-Suisse romande semble perdre de son importance au profit de la ligne du Pied-du-Jura. Nous désirons sauvegarder l'importance de cette ligne en continuant de demander la pose de la deuxième voie sur l'ensemble du tronçon. Aussi saluons-nous avec intérêt la décision de la Direction du BLS qui vient de mettre à l'étude l'aménagement d'une deuxième voie sur le tronçon Moutier-Longeau.

Certes, le développement extraordinaire de la motorisation rend notre population de moins en moins tributaire du rail. Mais l'engorgement de nos routes et l'augmentation des dangers de la circulation encouragent chacun à reprendre de plus en plus souvent le train. Cette tendance naturelle est à favoriser non seulement en offrant un horaire riche en possibilités mais encore en améliorant sans cesse le réseau et le matériel ferroviaire.

4.2. Horaire des chemins de fer

L'horaire actuel semble donner satisfaction à la majorité des usagers et les demandes que nous avons discutées au cours de 1971 ne tendent qu'à combler quelques lacunes ou à corriger des imperfections inévitables.

Le trafic voyageurs par Delle est malheureusement en constante diminution ; à plus d'une reprise, nous avons dénoncé la mauvaise fréquentation des deux paires de trains internationaux. Un travail de prospection et d'information auprès des agences de voyages devrait permettre éventuellement d'améliorer cette situation, à condition toutefois que la marche de ces trains internationaux soit revue.

Les relations entre la Vallée de Tavannes et Bienne, suite à nos revendications, sont devenues très bonnes. Celles entre Bâle et la Vallée de Tavannes sont par contre à revoir. Nous avons demandé de les améliorer au prochain horaire 1973-1975 actuellement en chantier.

4.3. Surtaxe de tunnel entre Moutier et Granges

Nous avons adressé directement à la Direction du BLS une requête pour obtenir la suppression de cette surtaxe de 100 % entre Moutier et Granges-Nord.

Cette surtaxe tombera au moment de la reprise du BLS par la Confédération. Une telle décision semble toutefois tarder ; nous attendons une réponse du BLS concernant la suppression éventuelle de cette surtaxe, mesure qui serait la bienvenue.

4.4. Routes

C'est un truisme d'affirmer qu'une amélioration du réseau routier s'impose dans le Jura aussi bien qu'ailleurs. Certaines de nos routes sont tellement mises à contribution qu'on ne peut plus se contenter de les entretenir, de corriger tel ou tel tronçon mais qu'il faut envisager des liaisons nouvelles ; c'est dans cet optique que nous continuons de soutenir le projet d'une transjurane.

L'aménagement de la route du Taubenloch se poursuit et les quelques nouveaux tronçons ouverts à la circulation sont appréciés par les usagers.

La route de La Scheulte a été remise en état sur le tronçon bernois, grâce à une augmentation de la participation de l'Etat. La solution adoptée s'est révélée satisfaisante pour les communes concernées.

Par contre, nous n'avons pas encore trouvé de solution satisfaisante pour la reprise par la commune d'Asuel du tronçon Les Malettes - Sur-la-Croix actuellement propriété de l'ADIJ. Nous espérons que nos prochaines démarches auprès de la commune d'Asuel aboutiront.

4.5 Port de Bourogne

Le port de Bourogne ne connaîtra un trafic intense qu'au moment où les liaisons vers Mulhouse d'une part et vers le port méditerranéen de Fos d'autre part seront établies et permettront de recevoir des chalands à grand gabarit. Nous regrettons le retard apporté par nos voisins dans l'aménagement de ces importants canaux de liaison. Quant aux installations portuaires elles-mêmes, elles continuent de se développer par l'agrandissement des entrepôts sous-douanes offrant des avantages appréciables tant pour l'exportation que pour l'importation. Cela devrait contribuer à susciter l'intérêt des entreprises suisses.

Nous venons d'apprendre que le Gouvernement français a débloqué récemment des crédits pour l'aménagement d'un premier tronçon à l'ouest de Bourogne.

4.6. Aménagement du territoire

L'Office cantonal du plan d'aménagement a développé une activité réjouissante par l'intermédiaire de son bureau pour le Seeland et le Jura ; de nombreuses localités ont ainsi commencé d'aménager leur territoire.

Notre commission quant à elle a poursuivi ses efforts d'information auprès des communes jurassiennes pour les encourager à créer des syndicats régionaux. Toutefois aucun nouveau syndicat n'a vu le jour en 1971.

L'ADIJ a pris l'initiative avec Pro Jura de s'adresser à fin août aux 145 communes jurassiennes pour attirer leur attention sur un problème de plus en plus lancinant : celui de la protection des sites et du patrimoine jurassien. Il nous semble en effet important de veiller à

maintenir le caractère spécifique du Jura et de tout mettre en œuvre pour éviter un enlaidissement de ses paysages et de ses sites.

Cette information se fit sur la base de la nouvelle loi sur les constructions qui fournit aux autorités communales en premier lieu des moyens d'interventions efficaces.

4.7. Fichier sur la nature du Jura bernois

En 1970 paraissait le « Répertoire des plantes vasculaires du Jura bernois » du Dr Charles Krähenbühl.

Cette année, ce fut l'étude de M. Hervé Treu, consacrée aux « Arbres protégés du Jura ». Publiée dans le cadre du bulletin, il est prévu de la diffuser également sous forme de fiches dès que paraîtront d'autres tranches consacrées aux réserves naturelles, aux champignons ou à d'autres sujets, le tout pouvant être réuni dans un nouveau classeur.

4.8. Main-d'œuvre étrangère

En avril 1971, le Conseil fédéral publiait un arrêté et une nouvelle ordonnance sur la main-d'œuvre modifiant quelque peu les dispositions antérieures. Un mois plus tard, c'était au Conseil-exécutif du canton de Berne de sortir aussi un nouvel arrêté dont les dispositions semblent actuellement donner satisfaction dans la plupart des secteurs, sauf dans l'hôtellerie qui souffre du contingentement imposé.

Diverses interventions patronales et politiques devraient apporter les améliorations souhaitées.

4.9. Questions sociales

La nécessité se fait de plus en plus sentir d'envisager une planification générale des activités sociales dans le Jura, qu'il s'agisse de l'enfance (débiles mentaux inéducables, pratiquement éducatibles, scolarisables, cas sociaux caractériels, IMC, handicapés physiques), de l'adolescence inadaptée, des adultes incapables de se passer d'une aide extérieure ou du 3^e âge. Aussi nos pourparlers ont-ils continué avec la Direction des œuvres sociales du canton pour mettre au point un secrétariat d'enquête, destiné à devenir l'embryon d'un Office jurassien de planification sociale. Ce secrétariat permanent préparerait les documents de travail, exécuterait certaines recherches et enquêtes, mettrait au point les propositions des groupes de travail, assurerait la coordination entre ces derniers. Nous osons espérer la prochaine réalisation de ce projet unique, qui devrait encore contribuer à stimuler l'activité sociale dans le Jura.

Relevons encore que l'ADIJ a participé aux manifestations commémoratives du 25^e anniversaire de la fondation de la caisse maladie « La Jurassienne ». Créée sur l'initiative de notre association, assurée de son soutien constant, cette caisse-maladie compte actuellement près de 25 000 membres.

4.10. Secrétariat permanent

Nos travaux en vue de la création d'une administration permanente se sont poursuivis régulièrement.

En janvier, le comité central approuvait l'étude concernant la création d'un secrétariat permanent. Dans les mois suivants, il discutait et établissait un projet de nouveaux statuts à soumettre à la prochaine assemblée générale, approuvait un règlement administratif et élaborait un cahier des charges.

Enfin, il décidait, en tenant compte d'avantages financiers et pratiques déterminants, d'installer le secrétariat permanent à Moutier, dans l'immeuble que l'ADIJ possède dans cette ville depuis de nombreuses années.

Le financement de ce projet a retenu toute notre attention. En collaboration avec notre commission des affaires communales nous avons préparé un nouveau barème de cotisations. Notre projet a été présenté lors de l'assemblée de plusieurs associations de communes et de bourgeoisies et a été accueilli favorablement. Enfin, au début de 1972 une requête était adressée au Conseil-exécutif en vue de l'augmentation de la subvention cantonale.

Si l'assemblée de mai 1972 donne le feu vert à la création de ce secrétariat permanent, le titulaire pourrait être désigné encore cette année. Ainsi l'ADIJ serait en mesure d'assumer sa mission avec encore davantage d'efficacité et de succès, au service de la collectivité et en premier lieu des communes jurassiennes.

4.11. Bibliographie jurassienne

Aucune nouvelle tranche de la bibliographie jurassienne n'a été publiée cette année ; toutefois notre fichier s'est complété et a été largement utilisé par des étudiants, des chercheurs ou des personnes intéressées par un sujet déterminé. Notre service de documentation a été ainsi en mesure de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements venant le plus souvent de l'extérieur du Jura.

4.12. Mémento

L'édition 1972 du Mémento des autorités fédérales, cantonales et de districts est sorti de presse à fin janvier déjà. Destiné avant tout aux écoles, ce mémento est de plus en plus apprécié dans d'autres milieux qui nous le demandent fréquemment.

4.13. Formation professionnelle

L'ADIJ a patronné une Journée d'information sur l'éducation sanitaire organisée à Tramelan par l'Office cantonal de la formation professionnelle. Ouverte à tous les milieux préoccupés par les problèmes ayant trait à l'éducation physique et morale des adolescents, cette journée permit de mesurer les résultats atteints par les efforts déployés jusqu'ici et de suggérer les mesures à adopter ultérieurement.

4.14. Bulletin

Le bulletin « Les Intérêts du Jura » a paru, comme d'habitude, 12 fois en 1971. Le chiffre du tirage a été variable : 2000 exemplaires (2 fois), 2100 (1 fois), 2200 (6 fois), 2300 (2 fois) et 2600 (1 fois). Les textes font au total 308 pages avec 47 clichés et les annonces 122 pages. Le produit de la publicité nous a permis de ramener le déficit d'exploita-

tion du bulletin à un montant raisonnable et nous avons en outre bénéficié de quelques subventions pour l'impression des numéros particulièrement coûteux. Les frais d'impression et de papier ont subi une nouvelle et importante augmentation.

Nous adressons nos sentiments de gratitude aux auteurs des articles publiés, aux annonceurs, aux abonnés et aussi à l'Imprimerie du « Démocrate » qui met tous ses soins à l'impression et à l'expédition du bulletin.

5. Activité des commissions

5.1. Commission des affaires communales

Président : Henri-Louis Favre, Reconvilier

Secrétaire : Francis Arn, Reconvilier

La Commission des affaires communales a changé de président en février 1971. M. H.-L. Favre, vice-président de l'ADIJ, a repris cette fonction après la démission de M. G. Morand qui, à sa demande, a été libéré du mandat qu'il remplit avec dévouement et compétence durant quatre ans.

Un problème nouveau a été posé à la commission par le comité de l'ADIJ. Il se rapportait à une augmentation des cotisations communales pour le financement d'un secrétariat permanent. Cet objet a été examiné dans la séance du 25 juin 1971. Il fut décidé de prendre l'avis des communes importantes pour lesquelles l'augmentation fixée à 10 centimes par habitant, selon le dernier recensement fédéral, représentait une différence sensible avec les cotisations actuelles. C'est ainsi que le 25 août 1971, la commission reprenait l'examen du problème avec les représentants des municipalités de : Delémont, Moutier, Tavannes, Bienne, Laufon et Porrentruy. Tenant compte des nombreux services que pourrait rendre un secrétariat permanent, l'assemblée décida de recommander aux communes le nouveau barème. L'information jouant un rôle capital, il fut proposé de présenter ce problème dans chaque district jurassien, à l'occasion des assemblées des maires et présidents de bourgeoisie, par exemple. Ce plan reçut l'approbation du comité, le 30 août 1971. Depuis, l'information a été faite avec un intérêt évident dans trois districts : Delémont, Moutier et Laufon.

Autre problème repris, celui des constructions scolaires. M. Alain-G. Tschumi, architecte FAS/SIA, à Bienne, président de la sous-commission des constructions scolaires, publia un premier article consacré à cet objet dans le bulletin N° 7 de juillet 1971. Un second article est actuellement en préparation.

L'épuration des eaux usées reste toujours à l'étude.

L'élimination des ordures ménagères fait l'objet d'un examen sérieux dans le cadre de l'ADOR. Un projet de statuts a été élaboré à l'intention des communes de ce groupement et d'autres localités de la région. Sur le plan technique, il est encore difficile de se prononcer, l'incinération ou le compostage n'ayant pas fait leurs preuves. Les décharges contrôlées sont actuellement des solutions recommandées.

En vue de l'examen du projet de révision de la loi sur l'organisation communale, le Conseil-exécutif a nommé quatre membres de notre commission : MM. F. Arn, M. Friedli, J. Mottet et H.-L. Favre, pour faire partie d'une commission extra-parlementaire. Dans notre séance du 1^{er} décembre 1971, M. Monnat présenta à la commission un rapport sur la future loi. Le projet soumis reçut l'approbation des membres présents. Quelques remarques ont cependant été faites.

Lors de cette séance, M. Monnat souleva la question de la formation des vérificateurs des comptes dans les communes. Des cours pourraient être organisés par l'ADIJ. La proposition est retenue.

5.2. Commission agricole

*Président : Ernest Lœffel, ing. agr., La Neuveville, jusqu'au 30.9.1971
Henri Cuttat, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, Courtemelon
depuis le 1^{er} octobre 1971*

*Secrétaire : Marcel Ogi, expert agricole, Delémont, jusqu'au 30.9.1971
Robert Frund, Courgenay, depuis le 1^{er} octobre 1971*

La Commission agricole s'est réunie le 1^{er} octobre 1971. Par suite de la démission de MM. E. Lœffel et M. Ogi, respectivement président et secrétaire de la Commission agricole de l'ADIJ, c'est M. H. Cuttat, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, qui a été désigné comme président. M. R. Frund, agro-technicien à Courgenay, assurera le secrétariat.

Des diplômes ont été remis aux ouvriers agricoles qui ont servi le même patron pendant plus de dix ans.

La liste des lauréats est la suivante :

	Nombre d'années	Employeurs
Ramseyer Hans	25	Stettler frères, Soyhières
Buchwalder Joseph	10	Chèvre Jean, Delémont
Leuenberger Rudolf	10	Alpkonsortium, Vermes
Bürger Hans	10	Commune de Loveresse
Fahrni Christian	10	Bourgeoisie de Courrendlin
Joray René	12	Koller Marcel, Bourrignon
Beuchat Paul	15	Allimann Germain, Undervelier

Pour 1972, la préoccupation majeure de la Commission agricole sera sa réorganisation.

5.3. Commission pour la formation professionnelle

*Président sortant : Roger Schindelholz
Nouveau président : Roger Jardin*

La Commission pour la formation professionnelle, forte de 15 membres, s'est consacrée uniquement, durant le dernier exercice, à l'organisation de la journée des apprentis méritants. Cette journée eut lieu à Saignelégier le vendredi 2 juillet et permit de récompenser 41 lauréats.

A la fin de cette année, M. Roger Schindelholz a donné sa démission de président de la commission, après plusieurs années d'activité.

Le comité de l'ADIJ a accepté cette démission et a désigné, pour lui succéder, M. Roger Jardin, jusqu'à ce jour secrétaire de la Commission pour la formation professionnelle.

Lors d'une petite cérémonie de passation des pouvoirs, M. René Steiner remercia très sincèrement le président sortant pour son travail à la présidence de la commission et salua M. Roger Jardin comme nouveau président.

STATISTIQUES

Nombre de lauréats pendant quinze ans

1957 :	12 lauréats	1965 :	30 lauréats
1958 :	20 lauréats	1966 :	31 lauréats
1959 :	22 lauréats	1967 :	34 lauréats
1960 :	26 lauréats	1968 :	37 lauréats
1961 :	25 lauréats	1969 :	35 lauréats
1962 :	25 lauréats	1970 :	30 lauréats
1963 :	25 lauréats	1971 :	41 lauréats
1964 :	28 lauréats	Total :	<u>422 lauréats</u>

Répartition par district

Laufon :	29 lauréats
Porrentruy :	58 lauréats
Delémont :	101 lauréats
Franches-Montagnes :	22 lauréats
Moutier :	141 lauréats
Courtelary :	63 lauréats
La Neuveville :	4 lauréats
Bienne :	4 lauréats
Total :	<u>422 lauréats</u>

Classement par professions

Employé (es) de bureau	65	Marbrier	1
Acheveurs de boîtes	2	Mécaniciens ajusteurs	16
Appareilleur	1	Mécaniciens de précision	39
Boulangers-pâtisseries	15	Mécaniciens faiseurs d'étampes	3
Bouchers-charcutiers	14	Mécaniciens outilleurs	9
Coiffeuses	15	Mécaniciens sur autos	13
Coiffeurs	4	Mécaniciens sur machines	1
Compositeurs typographes	10	Menuisiers ébénistes	10
Conducteurs typographes	2	Menuisiers modeleurs	2
Couturières	11	Micromécanicien	1
Coupeurs en chaussures	2	Modeleur sur chaussures	1
Décolleteurs	17	Monteurs électriciens	18
Dessinateurs en bâtiment	15	Monteur en chauffage central	1
Dessinateurs en génie civil	16	Monteurs d'app. électroniques	2
Dessinateurs en machines	22	Outilleurs d'horlogerie	1

Droguistes	2	Papetier	1
Electricien sur autos	1	Peintres	3
Employé de laboratoire	2	Piqueuse en chaussures	1
Etalagistes décorateurs (trices)	3	Remonteurs horlogers complets	2
Forgerons	3	Radio-électriciens	17
Forestiers-bûcherons	3	Serruriers de construction	4
Horlogers praticiens	8	Tourneur de boîtes or	1
Horlogers rhabilleurs	6	Tourneur de boîtes	1
Maçons	6	Technicien dentiste	1
Maréchal-forgeron	1	Vendeuses et vendeurs	23
		Total :	<u>422</u>

Statistique des récompenses choisies

Livres (143 lauréats) :	dictionnaires	29
	ouvrages techniques	62
	ouvrages classiques	19
	voyages, aventures	14
	romans modernes	11
Disques (42 lauréats) :	histoire	8
	musique classique	21
	jazz	13
	chansons opérettes	5
Outillage professionnel (53 lauréats) :	menuiserie	5
	coiffure	12
	électricité	11
	dessin	9
	horlogerie	7
	de mesure	9
	boulangerie	1
		19
Appareils photographiques :		19
Montres et réveils :		118
Articles ménagers :		19
Divers (21 lauréats) :	tourne-disques	1
	microphone	1
	règles à calcul	3
	boussole	1
	cendrier	1
	gants coureur autos	1
	accessoires pour autos	1
	radio	2
divers matériel	10	

5.4. Commission des forêts et du bois

Président : A. Salomoni, inspecteur forestier, Moutier

Secrétaire : G. Letté, ingénieur forestier, Delémont

Administration

La commission constituée en 1970 a été quelque peu modifiée dans sa composition, afin d'établir un certain équilibre entre les représentants de la forêt d'une part et de l'industrie du bois d'autre part.

Elle comporte actuellement 22 membres dont :

- 8 représentants de la forêt ;
- 6 représentants des scieries et de l'industrie du bois ;
- 4 représentants des associations de propriétaires de forêts ;
- 4 représentants du comité central de l'ADIJ.

Un bureau de travail constitué par le président de la commission, le conservateur des forêts du Jura et deux ingénieurs de la Conservation s'est chargé de régler le travail administratif.

Réalisations 1971

1. **Enquête sur la production de bois dans les forêts jurassiennes.**

Cette enquête, préparée minutieusement en 1970, a pu être réalisée en 1971 dans toutes les parties du Jura, y compris le plateau de Diesse et La Neuveville. L'enquête dans le Laufonnais a été réalisée en janvier 1972.

Pour mener à chef cette enquête, dont l'ampleur avait quelque peu échappé aux organisateurs, il a été nécessaire au personnel forestier qui l'a réalisée d'y consacrer 844 heures de travail et 2600 km. de déplacement.

L'analyse des résultats sera exécutée en 1972.

2. **Enquête sur la consommation de bois dans l'industrie jurassienne.**

Au cours de plusieurs séances de travail, le bureau et les représentants des propriétaires de scieries ont mis au point le formulaire d'enquête pour l'industrie du bois. La prospection dans les scieries jurassiennes pour la recherche des renseignements se fera au début de 1972.

3. **Accord commercial pour la vente des bois de service résineux de la campagne d'achat 1971/1972.**

Forts de l'expérience faite en 1970, producteurs et consommateurs de bois de service résineux ont, dans le cadre de la commission, trouvé un terrain d'entente et ont paraphé une recommandation. Celle-ci fixe le cadre des prix de vente des bois de service résineux de la forêt jurassienne pour l'exercice en cours. Cette recommandation a été publiée et diffusée dans tout le Jura.

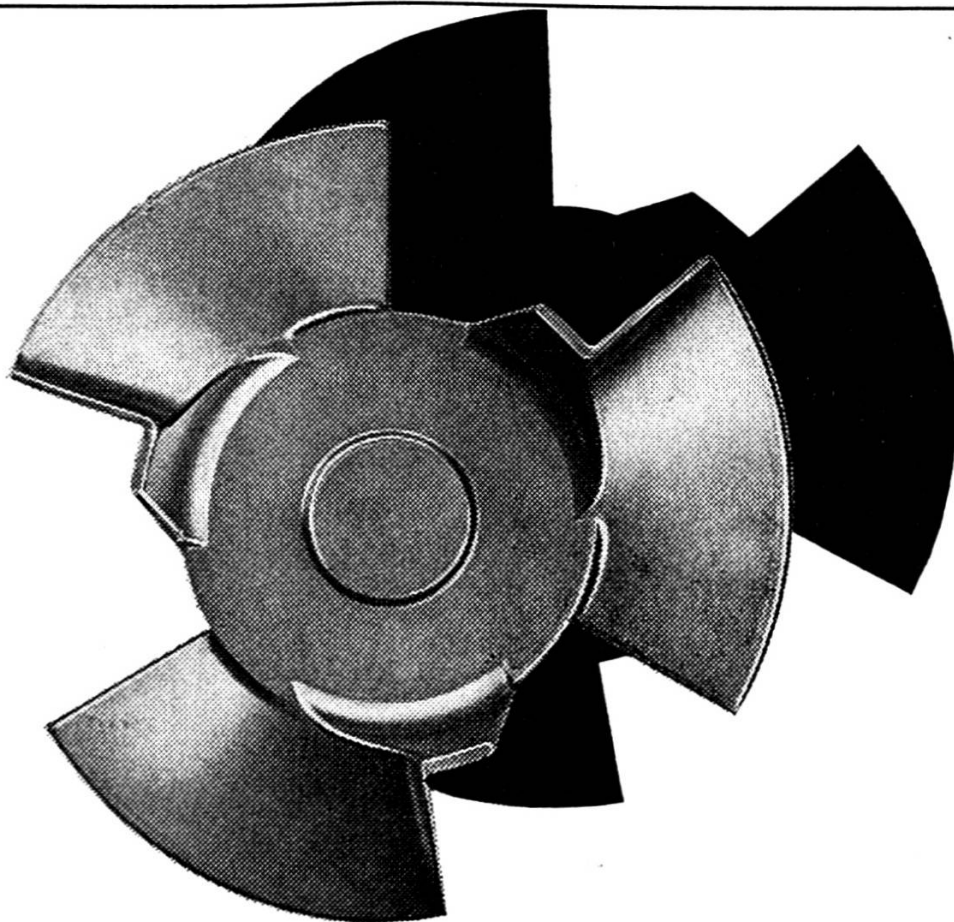
5.5. **Commission pour la protection de la nature**

Président : J.-Cl. Bouvier, professeur, Porrentruy
Secrétaire : F. Guenat, professeur, Porrentruy

La commission s'est réunie quatre fois en séance plénière et l'on peut dénombrer une vingtaine de séances restreintes, expertises et autres.

Nous avons eu le regret d'enregistrer la démission de M. Willy Sunier, préfet, qui a œuvré durant de nombreuses années dans notre commission. Nous savons néanmoins que nous pourrions toujours compter sur lui pour défendre la nature jurassienne.

Nous saluons avec plaisir l'arrivée de nouveaux membres : Mme L. Bouvier, de Porrentruy, qui s'occupera des procès-verbaux et de la cor-



Les pièces matricées à chaud

en alliage léger ou autres
métaux non ferreux sont par-
faitement homogènes. Grande
résistance à l'usure et à la
rupture, précision élevée,
pièces interchangeables.
Rentabilité à partir de séries
de 500 pièces.
N'hésitez pas à nous consulter
en cas de besoin.

THÉCLA SA

2882 Saint-Ursanne
Téléphone 066/55 3155

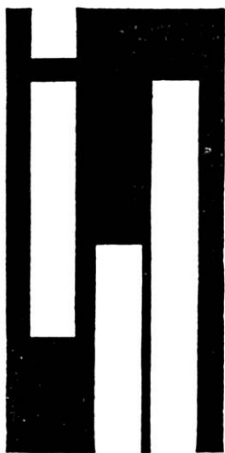
1606

Le journal
que vous
devez lire...

LE DÉMOCRATE

QUOTIDIEN JURASSIEN DU MATIN

Les importantes installations et l'outillage moderne du « Démocrate » lui permettent de confectionner rapidement et à de bonnes conditions toutes les variétés d'imprimés: faire-part, invitations, prospectus illustrés, imprimés pour le commerce et l'administration, catalogues, programmes, plaquettes, brochures, édition.



Conseils, devis sans engagement

IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE

Delémont, téléphone 066/22 17 51

1612

respondance courante ; MM. F. Benoît, maire de Romont, W. Bucher, ingénieur au V^e arrondissement des ponts et chaussées, à Delémont, J.-F. Gauchat, ingénieur forestier, à Courtelary, M. Thomi, chef d'exploitation, à Moutier. Nous saluons le retour de M. Ed. Guéniat, D^r ès sciences, ancien directeur de l'École normale, qui reprend son activité au sein de notre commission après une absence de plusieurs années due à des raisons professionnelles.

Le nouveau règlement de la commission a été approuvé par le comité de l'ADIJ le 26 janvier 1972. A part quelques nouveautés d'ordre administratif, sa tâche reste toujours la même : « protéger et sauvegarder les beautés naturelles, les biotopes, la flore et la faune de nos régions, notamment en coordonnant les efforts déployés par les sociétés et les associations intéressées à la protection de la nature » et en collaborant étroitement avec les organismes officiels qui agissent directement sur les ressources naturelles du Jura. A côté des quatre membres du comité de l'ADIJ, notre commission groupe actuellement dix-sept membres ayant chacun une spécialité. Cela devrait nous permettre de résoudre certains problèmes de protection avec plus d'efficacité. Afin d'éviter une inertie due à un effectif élevé, nous avons organisé un bureau de cinq membres et quatre équipes seront mises en place en 1972 pour travailler dans le nord, l'est, l'ouest et le sud du Jura.

Durant 1971, nous avons pris contact plus étroitement que par le passé avec certains organismes politiques afin de les informer de nos soucis. Cette action s'est concrétisée notamment le 4 septembre 1971 à La Neuveville, où nous avons présenté à la Députation jurassienne le problème des réserves naturelles (voir bulletin de l'ADIJ N° 1, janvier 1972), MM. les députés ont témoigné d'un esprit très ouvert et nous ont assurés de leur entière compréhension en la matière.

Nous reviendrons brièvement sur les discussions que nous avons eues avec M. Maxime Chappuis concernant la mise sous protection des Franches-Montagnes (voir bulletin de l'ADIJ N° 9, septembre 1971). Retenons essentiellement que la théorie de protection de M. Chappuis n'est pas à confondre avec la mise en place de réserves naturelles, dont les projets sont connus depuis plusieurs années et que nous essayons de mener à bien, d'entente avec les communes intéressées.

Pour les Franches-Montagnes, la tourbière de la Ronde-Sagne (commune de Tramelan) a été classée réserve naturelle par arrêté du Conseil-exécutif du 3 novembre 1971. L'entente est réalisée avec la commune de Montfaucon en ce qui concerne la région du Plain-de-Sagne. Le secteur retenu, d'une surface d'environ 1 km², groupera un ensemble de biotopes de grande valeur scientifique et pédagogique : étang, tourbières, pâturages et forêts. On peut aussi espérer la mise en place très prochaine de la réserve naturelle de Bellelay (commune de Saicourt). La remise en état de l'étang de La Noz est en train de se faire, grâce à une contribution financière importante du Rotary-Club.

Plusieurs projets sont en cours, soit comme réserves naturelles de type classique, soit comme aménagements de biotopes à proximité d'une agglomération. Cette nouvelle activité de notre commission se fait en collaboration avec des sociétés ornithologiques et de protection de la nature, spécialement à : Malleray, Sorvilier, Moutier, Delémont et Por-

rentruy. Nous espérons que l'ADIJ saura soutenir avec plus de poids que par le passé ces idéalistes, aux yeux de certains, qui, par leur travail et malgré leurs faibles moyens financiers, œuvrent pour le bien de la communauté.

5.6. Commission sociale

Président : G. Rais, directeur du Foyer, Delémont

Secrétaire : Mlle P. Vuilleumier, assistante sociale, Moutier

Dans sa nouvelle structure, la Commission sociale de l'ADIJ, au sens du règlement qui régit son activité, fonctionne en qualité d'organisme de coordination et de planification sociales pour la partie française du canton. Par le canal de l'ADIJ, elle livre les résultats de ses études et enquêtes et émet des propositions à l'intention des instances cantonales concernées. Elle est un instrument d'étude au service de l'Etat et de l'ensemble des organismes sociaux jurassiens. Sur le plan pratique, la Commission sociale met sur pied progressivement des groupes de travail pour chaque secteur d'activité sociale (enfance, adolescence, âge adulte et troisième âge) et pour chaque type caractéristique d'inadaptation (handicapés mentaux, handicapés physiques, cas sociaux, caractériels, etc.). Il est évident que l'efficacité des études entreprises par les groupes de travail requiert l'existence d'un Secrétariat général d'enquête chargé notamment :

- de maintenir la liaison entre les groupes et d'assurer la coordination constante de leurs travaux ;
- de centraliser les propositions des groupes à l'intention de la Commission sociale ;
- d'assumer, dans l'intervalle qui sépare les séances, la préparation des documents de base, l'exécution d'enquêtes et de travaux spécifiques de recherche, la mise au point et la rédaction de propositions.

Ainsi, la Commission sociale de l'ADIJ doit être en mesure de collaborer au développement harmonieux et à la création d'institutions nécessaires à l'équipement social de la partie française du canton. Le Secrétariat général d'enquête est également chargé de promouvoir une information générale en matière d'activité sociale :

- par la mise sur pied de cours, conférences, séminaires ;
- par la publication d'informations destinées aux organismes sociaux ;
- par la presse écrite et parlée.

Le Secrétariat général d'enquête a enfin une fonction de liaison auprès des autorités communales et cantonales, ainsi que d'autres associations à caractère social.

En automne 1971, la Direction des œuvres sociales du canton a décidé la création du poste de secrétaire général d'enquête et prié la Commission sociale de l'ADIJ de présenter un projet de cahier des charges. Le Secrétariat général d'enquête devra prouver, à brève échéance, son indispensabilité pour devenir l'embryon d'un Office de planification sociale pour la partie française du canton de Berne.

Dans les groupes de travail

Commission de coordination concernant la formation des débilés mentaux pratiquement éducatibles

Sous la présidence de M. Paul-André Berger, le groupe de travail a entrepris l'étude du mandat qui lui a été conféré par la Direction des œuvres sociales du canton. L'enquête de dépistage est en voie d'achèvement, une documentation relative aux travaux similaires entrepris en Suisse romande a été rassemblée, l'état des institutions et services en faveur des pratiquement éducatibles a été dressé.

Groupe de travail pour le recrutement et la formation du personnel éducatif

Le groupe est largement représentatif des organismes jurassiens touchés par cette question. Au cahier des charges du groupe figurent :

- la constitution d'un dossier d'information (englobant l'ensemble de la Suisse romande) ;
- l'analyse des besoins ;
- la formation de base des éducateurs spécialisés ;
- la formation en emploi des éducateurs spécialisés ;
- le perfectionnement ;
- la formation continue.

M. Denis Petitjean préside le groupe de travail.

Groupe de travail Foyer Beau-Site à Loveresse

Le groupe de travail a œuvré sous la présidence de M^e Michel Girardin, avocat des mineurs du Jura. Un rapport préliminaire a été déposé auprès de la Direction des œuvres sociales du canton, qui en a approuvé les conclusions. La destination définitive des bâtiments actuels du Foyer Beau-Site fait l'objet de tractations au niveau des autorités cantonales. A l'issue de cette décision, le groupe de travail recevra un nouveau mandat pour la poursuite de son étude.

5.7. Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien

Président : Jean Christe, instituteur, Courrendlin

Secrétaire : Etienne Chavanne, architecte, Moutier

Après la semi-léthargie de la commission en 1970, due à la maladie du président, le travail n'a pas manqué en 1971.

De partout, et pour les motifs les plus divers, des demandes de renseignements, d'aide, de conseils ou de subsides nous sont parvenues.

C'est ainsi que nous avons eu à nous occuper de la restauration des remparts de Porrentruy. Nous avons alloué un subside de 3000 fr.

En ce qui concerne la restauration de l'église du prieuré de Miserez-Charmoille, nous avons également accordé un don de 3000 fr.

Après le subside voté à la bourgeoisie de Delémont pour la restauration de la chapelle du Vorbourg, notre président a proposé à la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz) l'octroi de subsides aux trois objets rappelés ci-devant. Faisant droit à ces demandes, le Heimatschutz a alloué 5000 fr. pour la restauration des

remparts, 8000 fr. pour la reconstitution des fenêtres gothiques du prieuré de Miserez et 10 000 fr. pour la restauration des ex-votos du Vorbourg.

Un don a également été accordé en faveur de la rénovation de la maison de la dîme à Miécourt. Un autre subside est venu aider la paroisse de Dampheux-Lugnez qui a procédé à des fouilles et à la restauration de la chapelle de saint Imier.

La paroisse de Corban s'est vu attribuer également un subside important en faveur de la rénovation de son église, à condition que cette dernière soit classée monument historique, ce qui a été fait depuis.

Saint-Ursanne a également bénéficié de deux subsides, l'un en faveur de la rénovation de la Maison des Œuvres et l'autre comme contribution de rénovation d'une maison particulière.

A l'occasion de la reconstruction de la ferme du Bois-Derrière, on a procédé à la reconstitution du cadran solaire ; ce travail a été également favorisé par l'attribution d'un subside de 250 fr.

On se souvient que les meules du moulin de Sous-le-Château, près de Goumois, avaient en son temps été mises sous la protection de l'ADIJ. Elles ont été remises en place et une plaquette indique maintenant que ces vestiges du passé sont sous la protection de notre association.

Deux questions importantes ont été en outre traitées au cours de 1971. D'une part, nous avons repris contact avec M. Ankli, ex-proprétaire du martinet de Corcelles. Il faut absolument qu'une solution soit trouvée. Les Usines de Roll nous ont malheureusement fait savoir qu'elles ne pouvaient pas, comme il en avait été question, transplanter ce martinet aux Forges d'Undervelier. Nous sommes dès lors intervenus auprès du Heimatschutz afin de recevoir un appui substantiel qui nous permettrait de maintenir, après restauration, le martinet à son emplacement primitif.

D'autre part, une étude de l'inscription de Pierre-Pertuis a été faite, en vue de sa conservation, par M. Gerster. Dès le printemps 1972, un abri de l'inscription, en tôle de cuivre, sera posé et l'inscription sera rafraîchie selon toutes les données de l'art, sous la surveillance de M. Gerster.

Si nous avons pu aider toutes les instances indiquées ci-avant, nous avons malheureusement dû intervenir à d'autres endroits et faire opposition à certains projets qui auraient enlaidi le paysage. Ce fut notamment le cas à Saignelégier où nous avons accordé notre appui à la paroisse catholique à l'occasion de l'opposition qu'elle a formulée contre la construction, par trop proche de l'église vraiment, d'un hôtel.

A Crémines, nous avons rendu les autorités attentives à l'enlaidissement du paysage que constituerait la construction d'énormes citernes à mazout en bordure de la ligne de chemin de fer Moutier-Soleure. Nous avons appuyé les nombreux opposants qui, à Moutier, se sont insurgés contre la couverture du ruisseau du Badry, un biotope, le dernier peut-être, permettant l'étude de la flore et de la faune aquatiques, aux abords de cette ville.

Les tâches de notre commission se confondent de plus en plus avec celles de la protection de la nature et du plan d'aménagement. C'est la raison pour laquelle ces trois commissions travaillent en étroite collaboration.

De nouveaux problèmes ont surgi en fin d'année et trouveront, nous voulons l'espérer, une solution en 1972. Nous espérons pouvoir compter à l'avenir sur la collaboration des communes, paroisses ou particuliers pour que l'on puisse sauver ce qui est encore à sauver ou redonner vie à ce qui menace de mourir.

5.8. Commission pour l'aménagement du territoire

Président : Marcel Faivre, architecte, Porrentruy

Secrétaire : Charles Frund, inspecteur des forêts, Porrentruy

Cinquième année d'activité de la commission, 1971 fut caractérisé par l'introduction de la loi cantonale sur les constructions entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1971.

L'aménagement du territoire est donc légalement introduit dans le canton et dans le Jura en particulier. Le canton et les communes ont l'obligation de promouvoir la planification. C'est une révolution que beaucoup ne connaissent exclusivement que par les limitations et les interdictions de construire.

Les répercussions sur le droit de propriété sont effectivement importantes. Il n'y avait pas d'autre moyen pour arrêter les scandaleux abus du droit de libre disposition du terrain et de construction. Qu'on ne s'y trompe pas : si la loi cantonale est à l'avant-garde en matière d'aménagement elle ne tiendrait pas sous la pression des promoteurs et spéculateurs sans l'appui de la Confédération, mettant en place une législation tout aussi exigeante et restrictive.

En cette année d'introduction, on pouvait s'attendre à une période difficile et remplie de cas pénibles à résoudre. Effectivement, il y eu des cas regrettables d'insoumission, de refus d'appliquer, plus souvent encore de fautes par manque d'information. Auparavant, par exemple, la construction de maisons de vacances se faisait très souvent sans permis, l'amende étant plus avantageuse que le permis de construire en bonne et due forme.

Les restrictions apportées ces dernières années par la loi sur la protection des eaux n'étaient pas suffisantes à arrêter les pires atteintes aux paysages. Les conflits se faisaient de plus en plus intenses avec l'exploitation agricole, les protecteurs de la nature, avec de simples citoyens croyant de bonne foi que pâturages, forêts, cours d'eau, points de vue étaient mis par le créateur à disposition de tous. Le massacre des sites est maintenant arrêté mais tout n'est pas résolu. Il faut organiser l'aménagement. Si une vingtaine de communes sont parties dans cette aventure, la majorité ne se sont pas senties concernées ; elles ont peur de la dépense ou n'acceptent pas de responsabilités supplémentaires, étant déjà surchargées.

La tâche de la commission fut essentiellement, cette année, de répondre aux questions posées par l'application de la nouvelle loi.

Les communes ont effectivement eu recours à nos services, principalement dans les cas suivants :

- application pratique de la nouvelle loi en matière de permis de construire ;
- explications sur la légalité du périmètre provisoire proposé par la Direction des travaux publics ;
- procédure pour l'établissement de plans locaux ;
- affectations de lotissements de construction ;
- remaniement parcellaire pour zone de construction.

D'autre part, de très nombreux intéressés se sont adressés à nous pour recevoir des éclaircissements sur la nouvelle loi et ses exigences :

- propriétaires privés désirant construire ou vendre ;
- promoteurs de constructions d'habitat (avocats, notaires, politiciens, agents d'affaires, entrepreneurs, artisans, sociétés).

Il faut comprendre que les communes ou certaines administrations aient conseillé à de nombreuses personnes de se renseigner auprès de nous, ne connaissant pas suffisamment la loi et surtout la jurisprudence qu'elle implique.

Souvent l'intervention se faisait parallèlement à des démarches auprès des autorités cantonales, pour avoir confirmation des positions cantonales ou pour trouver les moyens de détourner les contraintes légales.

D'une manière générale, on peut conclure à une étonnante rapidité d'adaptation et à une bonne volonté de compréhension.

La première réaction à un refus de permis de construire est ou violente ou d'amer étonnement. Il faut donc largement expliquer les raisons profondes de telles mesures. Elles sont comprises facilement sur un plan général mais beaucoup plus difficilement sur un plan particulier.

A ce point de vue nous pensons que l'information qui a été faite et l'ouverture au dialogue que nous avons pratiquée ont apaisé de très nombreux conflits.

Dans ce sens l'activité de la commission fut passive car elle s'est essentiellement bornée à répondre aux demandes de renseignements. Pour des raisons matérielles (temps et moyens), les initiatives furent limitées.

Signalons la participation à la conférence des offices romands d'urbanisme et de travaux publics qui prend une importance considérable dans la mise au point des principes de planification au niveau national et plus particulièrement pour la coordination romande.

La collaboration avec l'Université populaire s'est poursuivie par l'organisation du III^e stage sur l'aménagement (problèmes juridiques en rapport avec la nouvelle loi sur les constructions).

Cinq cours ont été réalisés ou prévus pour la saison d'hiver 1971-1972.

La collaboration avec l'Office cantonal du plan d'aménagement s'est poursuivie sans pour autant que des bases solides aient été mises en place.

En résumé, cette année d'introduction légale de l'aménagement fut positive, des perspectives intéressantes se sont ouvertes en matière de planification.

5.9. Commission du trafic ferroviaire

Président : René Steiner, Delémont
Secrétaire : Hubert Boillat, Reconvilier

Notre commission a continué de travailler à la sauvegarde et à l'amélioration du réseau ferroviaire jurassien ; c'est ainsi qu'elle a salué avec satisfaction la décision prise par la Direction du BLS d'entreprendre une étude en vue de la construction d'un deuxième tunnel Moutier-Granges ; une telle réalisation faciliterait beaucoup les relations ferroviaires entre Bâle et le Jura d'une part, la Suisse romande, Berne et le Valais d'autre part.

Deux séances furent consacrées aux horaires, à leur adaptation aux besoins du Jura et à la répercussion des innovations apportées. Relevons que dans l'ensemble l'horaire actuel donne satisfaction, la plupart de nos précédentes demandes ayant été satisfaites. Quant aux nouvelles demandes, elles tendent davantage à combler des lacunes ou à corriger quelques imperfections qu'à bouleverser la conception de base de l'horaire. Toutefois, dans notre requête relative à l'horaire 1973/1975 nous insistons à nouveau pour le maintien des deux paires de trains directs 579 - 582 Berne-Belfort-Berne et 569 - 594 Berne-Paris-Berne, en améliorant si possible leur marche. Certes la fréquentation de ces trains laisse à désirer, mais leur suppression causerait à toute la région un préjudice considérable.

Nous insistons d'autre part pour que les relations Bâle - Vallée de Tavannes soient améliorées l'après-midi, de préférence tous les jours, mais au moins pour le trafic touristique de fin de semaine.

Sur un plan plus général, nous cherchons actuellement à revaloriser la ligne Bâle - Jura - Suisse romande dont l'importance a diminué au profit de la ligne par le Pied-du-Jura. Nos efforts devraient s'intensifier ces prochaines années.

5.10. Commission jurassienne du tourisme pédestre

Président : O. Stalder, directeur, La Neuveville
Secrétaire : J. Aegerter, La Neuveville

A. BALISAGE

	Indicateurs
1. Contrôle des anciens itinéraires, réparations et compléments	
Ajoie	
4 itinéraires contrôlés	—
Chasseral	
13 itinéraires contrôlés	16
Delémont	
tous les itinéraires ont été contrôlés	—
Franches-Montagnes-Nord	
7 itinéraires contrôlés	—
Franches-Montagnes-Centre	
6 itinéraires contrôlés	13

Franches-Montagnes-Sud	
10 itinéraires contrôlés	45
Laufon	
7 itinéraires contrôlés	—
Montoz	
8 itinéraires contrôlés	30
Moron	
12 itinéraires contrôlés	16
Raimeux	
12 itinéraires contrôlés	9
Total	<u>129</u>

La valeur de ce matériel représente un montant de 5272 fr. Il faut y ajouter un montant de 1500 fr. environ, représentant la valeur du matériel de fixation (poteaux et marques intermédiaires).

2. Nouveaux itinéraires balisés en 1971

Chasseral

	Km.	Indicateurs
N° 1b : Vingelzwald - Alfermée - Tüscherz (chemin des rives)	1,7	7

Moron

N° 47 : Delémont - Châtillon - Mont-Dessus	9,1	12
N° 48 : Courtételle - Mont-Dessus	4,6	6
Total	<u>15,4</u>	<u>25</u>

La valeur de ce matériel représente un montant de plus de 1000 fr.

B. PRÉPARATION DES COMMANDES

Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage 1972

N° 42 : Reconvilier - Saicourt - Bellelay	Km. 6,9
---	------------

C. TABLEAUX D'ORIENTATION

Les tableaux d'orientation de La Neuveville et de Montfaucon (village de vacances) ont été partiellement préparés.

D. GUIDES TOURISTIQUES

- a) Parution de la version française du guide « Autour de Bienne ».
- b) Une nouvelle édition du guide des Franches-Montagnes a été préparée.

201/B

Loterie SEVA

1 x 100'000

9 autos

1 Chrysler 180

2 Sunbeam 1250

2 Simca 1100

4 Simca 1000

Tirage 4 mai

1611

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) (066) 66 11 41
PORRENTRUUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - bains - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 41 25 46

E. PLANS ROUTIERS

- a) Un nouveau plan routier du district d'Ajoie a été établi, en tenant compte de la place d'armes de Bure.
- b) Un projet de révision du plan routier du district de Laufon a été établi.

F. ENTRETIEN ET AMÉLIORATIONS DES CHEMINS

- a) Le remaniement parcellaire a entraîné une modification du tracé du chemin Prêles - Les Moulins (gorges de la Douanne) dans la région des Moulins.
Les travaux de terrassement sont exécutés par les jeunes gens de la Maison d'éducation de Châtillon.
- b) Des travaux de terrassement ont été exécutés sur une longueur d'environ 200 m. afin de créer un passage à 1,5 km. à l'est de Mont-Dessus sur l'itinéraire 47 : Delémont - Châtillon - Mont-Dessus.
- c) Un projet de construction d'une passerelle a été établi, passerelle qui devra être jetée sur le Doubs à la Charbonnière sur l'itinéraire 5 : Saint-Brais - La Charbonnière - Epauvillers.
Les travaux seront vraisemblablement exécutés en 1972 par l'ER du génie de Brougg.

5.11. Commission routière jurassienne

Président : Ch.-A. Tièche, ingénieur, Moutier

Secrétaire : F. Siegenthaler, Delémont

Si l'activité de notre commission s'est trouvée quelque peu réduite en raison principalement d'absences prolongées du président, il n'est toutefois pas inutile de souligner que grâce aux efforts déployés antérieurement, elle a vu se concrétiser certains travaux importants effectués par le canton :

- Continuation de l'aménagement de la route à quatre pistes du Taubenloch. Un tunnel côté Boujean a été foré complètement, tandis que le deuxième est en voie de percement.
- L'aménagement du carrefour du Suisse, sur la T6 à Moutier, a été achevé, à l'exception du revêtement définitif et de la signalisation.
- Le passage Saint-Germain à Porrentruy est pratiquement achevé.
- Le goudronnage de la route de La Scheulte a été exécuté sur territoire bernois, depuis Mervelier à la frontière soleuroise.

Sur le plan des études, le bureau de l'Ingénieur en chef à Delémont met au point les différents tracés possibles de la Transjurane, de Boncourt à Moutier.

Il faut encore remarquer qu'un certain crédit a été débloqué par la Direction des finances dans le but de procéder à des achats de terrain en vue de la réalisation de cette artère vitale pour le Jura.

En outre, et sur demande de la Direction des travaux publics, un plan décennal du développement du réseau routier cantonal est à l'étude dans les différents arrondissements.

Comme toujours, c'est la situation financière du canton qui est à l'origine de notre retard dans le domaine routier. Le directeur du Département des travaux publics ne rendait-il pas les députés attentifs au fait qu'il lui faudrait non pas 55, mais 100 millions par an pour accomplir « raisonnablement » les tâches qui nous incombent ?

6. Conclusions

A la lecture des pages qui précèdent, chacun aura pu constater l'intense activité déployée par l'ADIJ en 1971. Et pourtant il n'est pas exagéré de préciser que le présent rapport ne donne qu'un pâle reflet du travail considérable qui a été accompli régulièrement au cours de cette année.

L'année 1972 devrait être celle de la consécration de nos efforts en vue de doter l'ADIJ d'une administration nouvelle et permanente ; une telle innovation profiterait assurément à toute l'association, et spécialement à nos diverses commissions.

Au terme de ce rapport, il nous reste un agréable et important devoir à remplir, celui d'exprimer notre vive reconnaissance à tous nos collaborateurs, au comité directeur, au comité central, aux présidents, secrétaires et membres de nos commissions, au rédacteur du bulletin et finalement à tous nos membres et à toutes les personnes qui par leur fidélité et leurs contributions ont favorisé et encouragé notre activité.

Au nom du comité :

le président : le secrétaire :
René STEINER Hubert BOILLAT

III. Comptes 1971

1. Extrait du compte de profits et pertes

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Administration	15.70	42 820.65
Cotisations	26 861.50	
Bulletin	26 864.50	35 742.65
Produit des titres et dépôts	6 921.15	
Produit de la Seva	40 326.90	
Subventions	23 000.—	24 750.—
Commissions		15 306.45
Commissions d'aménagement du territoire	3 859.90	863.40
Fichier « Plantes »	1 382.10	
Immeuble, rendement net	5 700.—	
Excédent de recettes		15 448.60
	<u>134 931.75</u>	<u>134 931.75</u>

2. Bilan de clôture - Exercice 1971

ACTIF	Actif Fr.	Passif Fr.
Caisse	423.30	
Compte de chèques postaux	1 157.26	
Titres	86 000.—	
Titres (immeuble)	16 000.—	
Dépôts en banque	71 396.40	
Compte courant BPS Moutier (immeuble)	17 660.30	
Immeuble Moutier (valeur officielle) . .	111 300.—	
Mobilier	1.—	
 Fonds spéciaux		
Fonds du sentier des gorges de Moutier : titres	15 000.—	
épargne	4 374.45	
Fonds du cinéma	3 374.90	
Fonds pour la sauvegarde du patrimoine jurassien	13 053.29	
Fonds d'entretien du chemin d'Outremont	12 070.30	
Fonds spécial pour le secréta- riat permanent de l'ADIJ	30 000.—	
	<u>78 272.94</u>	78 272.94
 PASSIF		
Fonds spéciaux susdécrits		78 272.94
Fortune au 16 février 1971	288 489.66	
Excédent de recettes pendant l'exercice 1971	15 448.60	
Fortune au 15 février 1972	<u>303 938.26</u>	303 938.26
	<u>382 211.20</u>	<u>382 211.20</u>

Courtedoux, le 15 février 1972.

Le caissier : René DOMONT

3. Procès-verbal de vérification

Nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes, exercice 1971, présentés par M. René Domont.

Par de nombreux sondages ainsi que par le pointage de pièces justificatives, nous avons vu l'essentiel des écritures et constaté une fois de plus le bon travail du trésorier.

Nous nous faisons par conséquent un plaisir de recommander ces comptes à l'acceptation de l'assemblée et d'en donner décharge au comité.

Nous adressons d'autre part nos vifs compliments à M. René Domont pour sa parfaite gestion.

Delémont, le 24 février 1972.

Les vérificateurs : W. WÜST
R. COULLERY
O. BORRUAT